



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-22 / 7.1 : Budget Supplémentaire 2025.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal les différents chapitres du budget supplémentaire 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des demandes de précisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, le budget supplémentaire 2025 qui s'équilibre avec la reprise des reports comme suit :

Section de Fonctionnement	1 132 012,80 €
Section d'Investissement	1 871 455,00 €
Total	3 003 467,80 €

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Ghislain Chassary

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002231-20250704-2025_22DEL I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de mise ligne sur le site internet de la commune (www.mairie-rousson.com) : 04/07/2025



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_SE-030-213002231-20251105-2025_236 IS-

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-23 / 7.1 : Budget Annexe Supplémentaire de la Maison de Retraite 2025.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal les différents chapitres du budget annexe supplémentaire de la Maison de Retraite 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des demandes de précisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget annexe supplémentaire de la Maison de Retraite 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	116 475,72 €
Section d'Investissement	179 027,41 €
Total	295 503,13 €

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Ghislain Chassary



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-24 / 7.5 : Subventions aux associations pour l'année 2025.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, selon la répartition suivante, les subventions de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations qui ont déposé leur dossier de demande après le 20 mars 2025.

Libellé	Montant
Chasse communale de Rousson	1 400 €
Les Amis du Préhistorama	1 500 €
Taekwondo Total Impact	600 €
ASCL Tennis de Table	500 €
Avenir Sportif Roussonnais	6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions proposées ci-dessus.

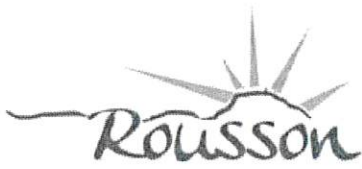
Les sommes nécessaires seront prises à l'article 65748 / 311 et 3272 du budget 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ghislain Chassary





Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-25 / 7.5 : Subvention exceptionnelle à l'Athlétisme Course Nature Anduze – Eco-Trail 2025.

Rapporteur : M. le Maire

M. Ludovic Dumas quitte la séance et ne prend pas part à la délibération et au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Athlétisme Course Nature Anduze pour l'organisation de l'Eco-Trail 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Athlétisme Course Nature Anduze pour l'organisation de l'Eco-Trail 2025.

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748 / 326 du budget 2025.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Ghislain Chassary



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002231-20250704-2025_25DELI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de mise ligne sur le site internet de la commune (www.mairie-rousson.com) : 04/07/2025



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-26 / 7.10 : Tarifs Régie « Rousson – Services aux usagers ».

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter et modifier les tarifs de la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les tarifs suivant :

Tarifs pour les repas réservés :

	Part fixe	Taux d'effort	Tarif mini	Tarif maxi
Enfant domicilié sur Rousson	1,50 €	0,25 % x QF	2,50 €	4,65 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	4,00 €	0,25 % x QF	5,50 €	7,00 €

Le taux d'effort s'applique au quotient familial calculé par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité Sociale Agricole

Enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas :

Enfant domicilié sur Rousson	1,50 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	3,00 €

Tarifs repas majoré (pour non inscrits ou inscrits absents sans justificatif médical) :

Enfant domicilié sur Rousson	6,00 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	10,00 €

Tarifs des Accueils Périscolaires (par période : matin/midi/soir) :

Enfant domicilié sur Rousson	0,85 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	1,80 €

Tarifs des Ateliers de la médiathèque :

Enfant domicilié sur Rousson	2,00 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	2,00 €

Tarifs de l'Atelier Théâtre (cotisation annuelle – paiement en 3 fois possible) :

Enfant domicilié sur Rousson	90,00 €
Enfant non-domicilié sur Rousson	120,00 €

Tarifs du Club Photo :

Cotisation annuelle adulte	45,00 €
Cotisation annuelle enfant	35,00 €
Stage vacances 3 jours	25,00 €

Tarifs des Spectacles :	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Adulte	5,00 €	8,00 €	20,00 €
Enfants (- 18 ans)	3,00 €		

Tarifs Spectacles « Entre-Deux »	1 spectacle	1 spectacle + 1 assiette	2 spectacles	2 spectacles + 2 assiettes
Adultes	25,00 €	35,00 €	40,00 €	60,00 €
Enfants (- 18 ans)	15,00 €	25,00 €	25,00 €	45,00 €
Assiette (uniquement pour les personnes ayant déjà acheté un ticket de spectacle et jusqu'au 24 juillet 2025)				10,00 €

Tarifs des Locations de salle : (uniquement pour les personnes domiciliées sur Rousson) :

Centre Socio-culturel en totalité	700,00 €
Caution pour la location du Centre Socio-culturel en totalité	1 200,00 €
Salle « Saumon »	300,00 €
Caution pour la location de la Salle « Saumon »	600,00 €

*les cautions seront encaissées en cas de dommage sur les locaux, le mobilier ou le matériel.

Prêt de matériel : (uniquement pour les personnes domiciliées sur Rousson) :

Caution pour le prêt de tables et chaises (quelle que soit la quantité)	100,00 €
Caution pour le prêt d'un barnum	300,00 €

Tarif Voyage Semaine Bleue :

Personnes domiciliées sur Rousson	40,00 €
Personnes non domiciliées sur Rousson	60,00 €

Tarifs des Journées du Patrimoine :

Repas	16,00 €
-------	---------

Tarifs Festival Jeunesse :

Emplacement Boutique Geek (2 jours)	100,00 €
Emplacement Vide grenier Geek (1 jour)	10,00 €

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ghislain Chassary





Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-27 / 8.1 : Prise en charge du surcoût de l'abonnement transport scolaire pour les « non ayants droit ».

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la prise en charge du surcoût de l'abonnement transport scolaire pour les enfants de Rousson scolarisés dans les écoles maternelle ou élémentaire de la commune ou au collège de Salindres et qui habitent à moins de 3 km de leur établissement scolaire.

Monsieur le Maire précise que ce surcoût sera de 38 € / enfant pour l'année scolaire 2025-2026 et que la prise en charge ne concerne que les enfants scolarisés dans leur établissement de secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- de prendre en charge le surcoût de 38 € sur l'abonnement pour les enfants de Rousson « non ayants droit » à la gratuité des transports scolaires
- de rembourser les familles sur présentation du justificatif de paiement à ALES'Y.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires en cours et à venir.

La somme nécessaire sera prise à l'article 6245 / 81 du budget 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ghislain Chassary



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002231-20250703-2025_26DELI

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-28 / 3.1 : Acquisition foncière maison sur parcelle BL n°91.

Rapporteur : M. le Maire

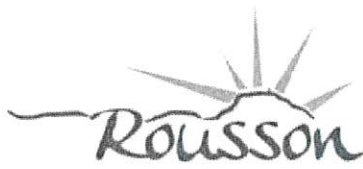
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie la maison se trouvant sur la parcelle BL 91 (4 223 m²) 17 Rue du Puechlong au prix de 189 794,71 € TTC se décomposant ainsi :

- dépenses actualisées liées à l'acquisition : 175 252,12 €
- dépenses liés au portage foncier : 11 766,34 €
- TVA sur marge : 2 776,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- d'acquérir à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) la maison se trouvant sur la parcelle BL 91 au prix de 189 794,71 € TTC (cent quatre-vingt neuf mille sept cent quatre-vingt quatorze euros soixante et onze toutes taxes comprises).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Ghislain Chassary



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002231-20250703-2025_290ELI

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-29 / 3.5 : Convention de servitudes Enedis – Parcelle BC 299.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude sur la parcelle BC 299 pour permettre le raccordement électrique d'un particulier 2 chemin du Mas des Gours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et précise que les frais d'acte d'inscription de la servitude seront à la charge d'ENEDIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Ghislain Chassary



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Lozano Christelle, Linares Annik, Foulgon David, Magny Laure, Soleirol Daniel, Anziano Jean-Noël, Moulin Christiane, Lopez Michel, Laurès Chantal, Colavitti Daniel, Larguier Jérôme, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Hébrard Fabrice, Aymard Mélanie.

Absents : Goulabert Jacques, Margat Odile, André Muriel, Tampier Loris, Chaptal Léa.

Pouvoir : Forestier Bruno à Chassary Ghislain, Martinez Pascal à Magny Laure, Cachon Carole à Foulgon David, Gibert Anne-Marie à Moulin Christiane, Pellet Mélanie à Linares Annik, Moulin Lucas à Lozano Christelle.

Secrétaire de séance : Mme Magny Laure.

N° 2025-30 / 5.7 : Modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard(SMEG).

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1, et L5211-20 ;

Vu la délibération n°2025-51 en date du 20 Mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - Acter le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Énergie GARD-SMEG ;
 - Apporter des précisions sur certains articles ;
 - Offrir la possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Monsieur le Maire précise que les statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ghislain Chassary